

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2025



Aix Marseille Université

Première université française avec plus de 80 000 étudiants, 8 000 personnels et 800 000 m² de patrimoine immobilier, Aix Marseille Université (amU) délivre près de 1 100 diplômes au sein de ses 17 composantes (facultés, écoles et instituts de formation). Reconnue pour son excellence scientifique, elle figure dans le TOP 5 des universités françaises au classement de Shanghai.

Bénéficiant d'un maillage territorial unique à travers ses 54 sites implantés sur 4 départements et 10 villes (dont une antenne à Wuhan, Chine), elle est un atout considérable pour le développement économique du territoire.

Cheffe de file de l'alliance européenne CIVIS, amU conjugue ancrage régional et ambition internationale. Ainsi, elle accueille plus de 12 000 étudiants internationaux et développe des partenariats stratégiques à travers le monde entier.

Université de recherche intensive, l'obtention du label « initiative d'excellence » en 2012 lui a permis de se hisser au rang des meilleures universités du monde. amU abrite 121 structures de recherche, 12 écoles doctorales, 20 instituts d'établissement interdisciplinaires et 72 plateformes technologiques de pointe en lien avec les grands organismes nationaux.

Elle déploie une politique d'innovation ambitieuse, à travers la création de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM) identifiée comme l'un des 25 lieux qui changent l'innovation en France, et en pilotant des initiatives majeures comme le Marseille Immunology Biocluster, le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI Provence) ou la Mission Europe pour la Recherche.

Université citoyenne et engagée, amU s'illustre dans les classements internationaux par son impact social et sociétal. Sa Fondation Universitaire renforce son engagement en faveur de la diversité, l'inclusion et la lutte contre la précarité.

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

Le versement de la taxe d'apprentissage est pour nous une ressource essentielle afin de :

- soutenir l'excellence de la formation et de la recherche ;
- améliorer la qualité et contribuer à la professionnalisation de nos formations ;
- favoriser l'innovation pédagogique ;
- promouvoir l'égalité des chances et la mobilité de nos étudiants ;
- permettre d'améliorer les conditions d'études et de vie de nos étudiants.

Également, l'objectif est de faire participer les entreprises/ administrations à la formation de leurs futurs collaborateurs

Qu'en faisons-nous ?

Chaque année, le versement de votre taxe nous permet :

- L'engagement de dépenses de fonctionnement pédagogiques liées à la mise en œuvre de nouvelles formations,
- La recherche permanente de professionnels-enseignants de haut niveau,
- L'équipement mobilier, matériels numériques, sons et vidéo,
- L'achat de documentation,
- La traduction de conférences internationales par des traducteurs professionnels.

Notre volonté commune est finalement d'accompagner l'insertion de nos étudiants, développer le savoir-faire de vos salariés et intensifier nos partenariats.

Siège de l'institut :

21-23 rue Gaston Saporta
13625 Aix-en-Provence

Contact :

Guillaume GREGOIRE
+33 (0)4 13 94 21 64
guillaume.gregoire@univ-amu.fr

Comment verser le solde de la taxe d'apprentissage (TA) ?

L'URSSAF est désormais chargée de collecter le solde de votre taxe d'apprentissage.

En ce qui concerne sa destination, vous pouvez affecter votre solde de taxe d'apprentissage 2025 **à l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale** d'Aix Marseille Université via la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Calendrier 2025

1 - DÉCLAREZ votre solde de taxe d'apprentissage 2025 de 0,09 % de votre masse salariale brute 2024 à l'URSSAF, via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril 2025.

La date limite de paiement à l'URSSAF est le **5 mai 2025** pour les entreprises de +50 salariés et le **15 mai 2025** pour les entreprises de - 50 salariés.

2 - DÉSIGNEZ notre code UAI ci-dessous comme destinataire de votre taxe au sein d'Aix Marseille Université, **du 26 mai au 24 octobre 2025**, via la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignations, <https://www.soltea.education.gouv.fr/connexion-lespace-prive> à l'aide de vos identifiants SOLTEA.

INSTITUT DE MANAGEMENT PUBLIC ET GOUVERNANCE TERRITORIALE

Code UAI :

0133794D

3 - Un déroulé des formations éligibles de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale est aussi disponible dans Soltéa, si vous désirez verser à une formation particulière. Vous pouvez également consulter la liste des formations éligibles d'amU sur la page web taxe d'apprentissage d'amU :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/taxe-dapprentissage>

Institut de management public et gouvernance territoriale

Créé en 1996, l'institut de management public et gouvernance territoriale (IMPGT) est la seule unité de formation et de recherche en management public en France. L'IMPGT au sein d'Aix Marseille Université forme les futurs managers au service de la performance des systèmes publics et privés liés à l'intérêt général et ce autour de 4 grands axes en lien avec la formation, la recherche et les partenariats professionnels. Il s'agit de l'attractivité territoriale, du management de la culture, du management médico-social et du management de la qualité et gestion des risques sociétaux. Orienté sur une approche pluridisciplinaire (droit, économie, gestion), élargie aux sciences sociales et appliquée au secteur non marchand, l'offre de formation, confortée par une recherche dynamique en management public, est ouverte aux étudiants en formations initiale et continue. Elle s'étend de la licence d'administration publique parcours management public, à différents masters professionnels couvrant plusieurs champs de spécialisation (administrations, collectivités territoriales, culture, santé, développement durable, qualité, marketing/ communication territoriale) ainsi qu'au master recherche pouvant déboucher sur le doctorat en sciences de gestion.

La faculté en chiffres

800 étudiants / an
sur Aix-en-Provence
et Marseille

dont

300 apprentis/an

20 programmes de
formation : Licence,
Master, DESU et Doctorat

11 programmes
en alternance

18 enseignants-
chercheurs

150 intervenants
professionnels

1 laboratoire de
recherche : le CERGAM

2 chaires universitaires
hébergées :
la Chaire Attractivité
et nouveau marketing
territorial et la Chaire
Organisation et Territoires
des Arts, de la Culture
et de la Création

Ils nous ont fait confiance en 2024 !



6MIC



MIRIMAI



clariane



Siège de l'institut :

21-23 rue Gaston Saporta
13625 Aix-en-Provence

Contact :

Guillaume GREGOIRE
+33 (0)4 13 94 21 64
guillaume.gregoire@univ-amu.fr

impgt.univ-amu.fr

